

## **Andreas Bucher**

*Professeur honoraire*

*Université de Genève*

*16, ch. des Prés de la Gradelle*

*CH-1223 Cologny*

*Tél. +41 22 349 54 63*

*e-mail: bucher@andreasbucher-law.ch*

*www.andreasbucher-law.ch*

## **Curriculum Vitae**

Né le 19 février 1946

### **Formation**

Licencié en droit (1970, Université de Zurich), docteur en droit (1974, Université de Bâle), Brevet d'avocat (1981, Genève).

### **Expérience professionnelle**

Assistant à la Faculté de droit de Zurich (1970-1971). Assistant, puis chargé de recherches à la Faculté de droit de Genève (1971-1980). Chargé de cours aux Facultés de droit de Genève (1979-1983), Fribourg (1981-1983) et Berne (1982-1983). Professeur invité à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg (1983-1987).

Professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Genève (1983-2008), Directeur du Département de droit civil (1987-1993) et du Département de droit international privé (1993-1998 et 2000-2008). Président de la Section de droit privé (1998-2000). Président du Sénat de l'Université de Genève (1995-2000). Professeur honoraire de l'Université de Genève (depuis 2008).

Cours général de droit international privé à l'Académie de droit international de La Haye (2009), cours spéciaux sur l'ordre public (1993) et la famille en droit international privé (2000), ainsi que sur la compétence universelle civile (2014).

Membre de la délégation suisse aux 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> sessions diplomatiques de la Conférence de La Haye de droit international privé (1993, 1996, 2001, 2005) ainsi que lors de la session de la Commission spéciale à caractère diplomatique sur la protection internationale des adultes (1999; vice-président). Expert de la délégation suisse aux réunions de la Commission spéciale sur la compétence et les jugements étrangers en matière civile et commerciale (1997-1999, 2003/2004); Président de la Commission relative à la Convention sur les accords d'élection de for lors de la 20<sup>e</sup> session diplomatique (juin 2005).

Membre de la Commission d'expert pour la codification du droit international privé suisse (1973-1978).

Membre honoraire du Groupe européen de droit international privé.

Membre de l'Institut de Droit international.

Désigné par la Suisse en tant que Juge ad hoc près de la Cour internationale de Justice dans l'affaire relative à la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (Belgique c. Suisse)

Lauréat du prix Walther Hug (2013).

Président ou co-arbitre dans plusieurs arbitrages internationaux (CCI, CIRDI, ad hoc).

**Langues:** français, anglais, allemand